

MISE À JOUR
OCTOBRE 2005

ARAMON

Plan Communal de Sauvegarde



pour le risque d'inondation par la plaine de Montfrin

Avec la construction de la nouvelle digue de protection contre les inondations, la commune est maintenant divisée en 2 zones distinctes :

- la plaine de Montfrin, dénommée "zone rouge"
- la zone urbaine, protégée par la digue.

Cette nouvelle version du Plan Communal de Sauvegarde contre le risque d'inondation prend en compte cette nouvelle définition des risques possibles pour les biens et les personnes.

Ce nouveau plan communal possède trois niveaux d'alerte :

- 1 - Annonce par les services préfectoraux d'une crue du Rhône ou du Gardon
- 2 - Une crue est confirmée ! Evacuation de la zone rouge
- 3 - Ordre d'évacuation ! L'eau a atteint la côte critique

Avant le stade de l'ALERTE 1, en fonction des prévisions de Météo France ou d'autres paramètres, la mairie organise une veille permanente. La clef de la réussite, aussi bien en phase de veille qu'en phase d'alerte proprement dite, est le calme et la discipline de chacun : renseignez-vous en mairie, n'écoutez pas les rumeurs et ne les répétez pas, ne prenez pas d'initiatives qui ajoutent à l'inquiétude légitime, respectez les consignes et les itinéraires d'évacuation prévus et balisés...

Si l'on vous demande d'aller chercher les enfants dans les écoles, ce n'est pas parce qu'ils y sont en danger mais uniquement pour faciliter la phase d'évacuation, le cas échéant. Ne prenez aucun risque pour vous déplacer.

Dès à présent, prenez connaissance de votre secteur d'habitation et des consignes de sécurité, en fonction des niveaux d'alerte. Si vous avez un doute ou un problème particulier, n'hésitez pas à contacter la mairie qui sera à même de vous répondre, vous rassurer, vous aider.

Jean Mahieu
Maire d'Aramon

ALERTE
NIVEAU
1

ALERTE
NIVEAU
2

ALERTE
NIVEAU
3

DOCUMENT À CONSERVER EN LIEU ET PLACE DU PRÉCÉDENT !

Gardez ce document de manière à pouvoir le retrouver très rapidement en cas de besoin. N'oubliez pas, avant toute chose, de vous constituer un dossier pour vos assurances : photos de l'existant, factures diverses...

Pour tout renseignement

contactez la Mairie : T. 04 66 57 38 00

Quoiqu'il arrive...

- Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture.
- Eloignez-vous des torrents lors des orages.
- Évitez de vous déplacer inutilement, ne compliquez pas la tâche des secours.
- Ne circulez (à pied ou en voiture) qu'en cas de nécessité absolue.
- N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre ou lorsque le risque est trop important.
- Ne téléphonez que pour informer la Mairie ou pour demander des secours.
- Après votre évacuation, des mesures générales de surveillance seront mise en place par la Mairie.

RAPPEL : INSCRIPTION OU MISE À JOUR SUR LA LISTE D'APPEL

Le système téléphonique "Viappel", mis en place et géré par la société Cédralis, est un procédé de communication d'informations exclusivement réservé à notre sécurité.

Nous avons la possibilité de diffuser aux différents niveaux d'alerte, les messages les plus appropriés. Il est important que sur tout le territoire de la commune, les personnes en liste rouge ou qui ont des portables ou les deux, n'hésitent pas à remplir et envoyer à CEDRALIS la fiche de recensement téléphonique disponible en mairie.

Notre contrat avec CEDRALIS prévoit une

mise à jour des données de l'annuaire France Telecom.

Malgré les moyens que nous avons mis en place, vous pouvez comprendre la difficulté de contacter tout le monde sans exception avec certitude. Par conséquent il incombe à chacun de vérifier que ses proches voisins soient avertis et qu'eux-mêmes ensuite en fassent autant.

La solidarité devant des risques d'une telle ampleur doit d'abord s'exprimer en prévention. La communauté de vie c'est aussi ce type de réflexes en cas de problèmes.

Utile...

Mairie d'Aramon

T. 04 66 57 38 00

Sapeurs pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Le SAMU : 15

Météo France :

Nîmes GARD

T. 08 92 68 02 30

Carpentras VAUCLUSE

T. 08 92 68 02 84

Attention !

Lors d'une alerte de niveau 3, IL VOUS EST DEMANDÉ DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT VOS ITINÉRAIRES RESPECTIFS D'ÉVACUATION VERS LE CENTRE D'HÉBERGEMENT PROVISOIRE DE LA HALLE AUX SPORTS.

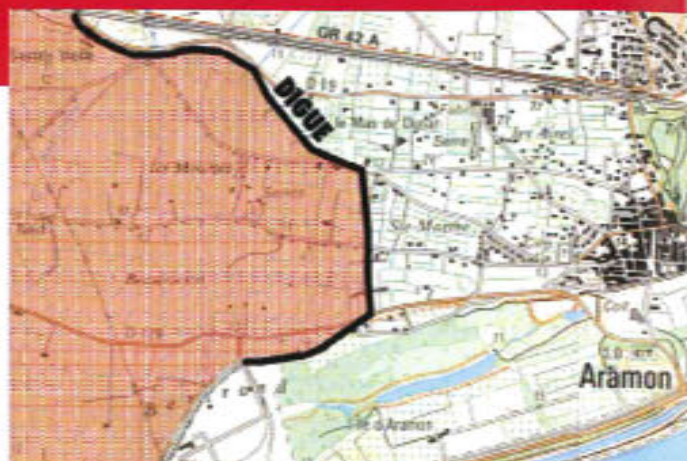
Ceci afin d'éviter les engorgements ou blocages des voies de délestage et faciliter le départ des véhicules de l'ensemble des zones à évacuer.

La sécurité de tous passe d'abord par le respect des consignes pour soi-même. Merci.

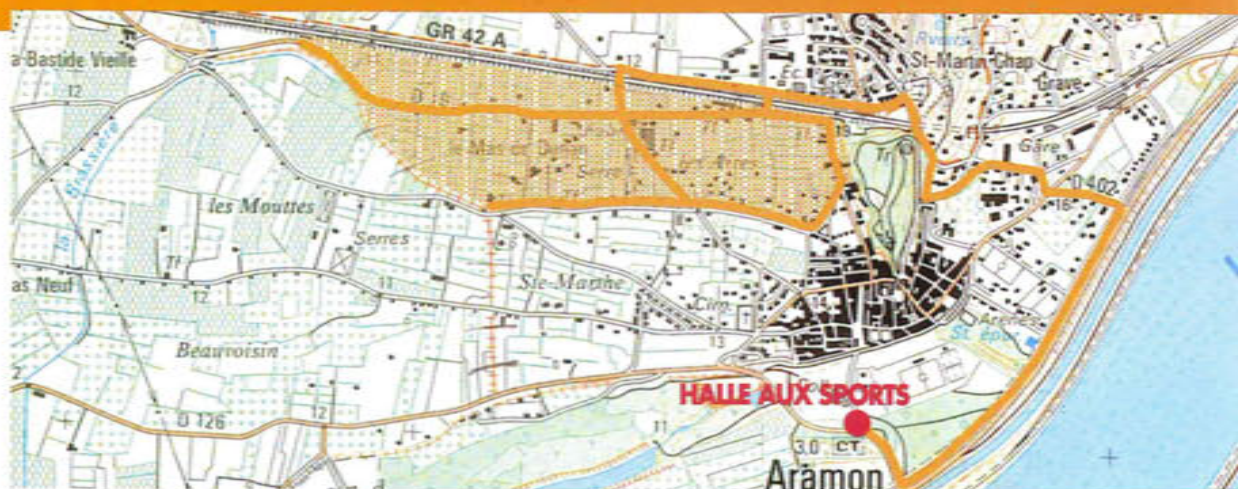
ZONE ROUGE

La Mairie avertira la zone inondable rouge par téléphone ou porte à porte.

ATTENTION ! Pour la zone rouge, l'AVERTISSEMENT RISQUE D'INONDATION INTERVIENT AU NIVEAU D'ALERTE 1. LE PASSAGE AU NIVEAU D'ALERTE 2 INDIQUE QUE L'ORDRE D'ÉVACUATION EST IMMINENT. Pour toute demande complémentaire, ne pas hésiter à contacter la Mairie T. 04 66 57 38 00



ZONE 1 ORANGE



ALERTE NIVEAU 3

En cas de demande d'évacuation, se diriger vers la halle aux sports d'Aramon. Un point information sera en place pour vous accueillir. Des itinéraires d'évacuation par zone ont été balisés. Il est impératif de respecter ces itinéraires pour éviter tout blocage de la circulation.

Itinéraire d'évacuation pour la ZONE 1 ORANGE

Rejoindre l'avenue Saint-Martin devant l'école des Paluns et la Gendarmerie puis passer devant le cimetière chemin des Cigales, chemin des Amandiers, l'avenue de la gare, l'avenue du Bac et la route départementale 2 en direction de Beaucaire pour rejoindre la Halle aux sports.

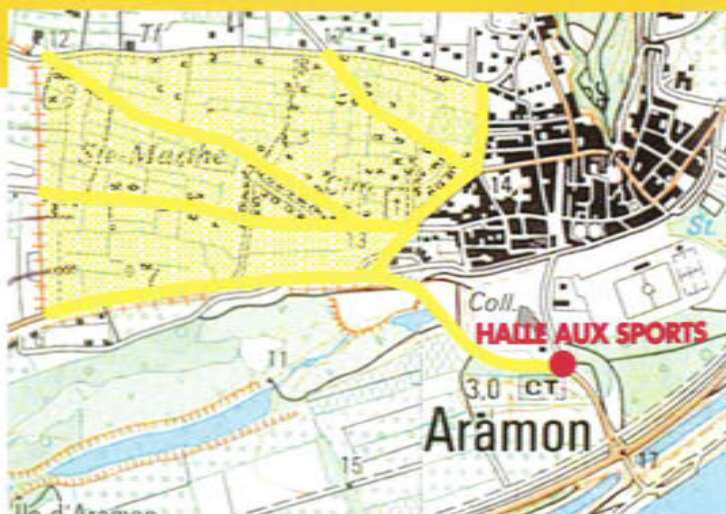
ZONE 2 JAUNE

ALERTE NIVEAU 3

En cas de demande d'évacuation, se diriger vers la halle aux sports d'Aramon. Un point information sera en place pour vous accueillir. Des itinéraires d'évacuation par zone ont été balisés. Il est impératif de respecter ces itinéraires pour éviter tout blocage de la circulation.

Itinéraire d'évacuation pour la ZONE 2 JAUNE :

Rejoindre l'avenue de la Libération, la route de Montfrin (RD126), et la route départementale 2 en direction de Beaucaire pour rejoindre la Halle aux sports.



ZONE 3 VIOLETTE

ALERTE NIVEAU 3

En cas de demande d'évacuation, se diriger vers la halle aux sports d'Aramon. Un point information sera en place pour vous accueillir. Des itinéraires d'évacuation par zone ont été balisés. Il est impératif de respecter ces itinéraires pour éviter tout blocage de la circulation.

Itinéraire d'évacuation pour la ZONE 3 VIOLETTE

Rejoindre l'avenue de Saint-Martin ou la rue des Chapelles puis passer devant le cimetière chemin des Cigales, chemin des Amandiers, l'avenue de la gare,

l'avenue du Bac et la route départementale 2 en direction de Beaucaire pour rejoindre la Halle aux sports.



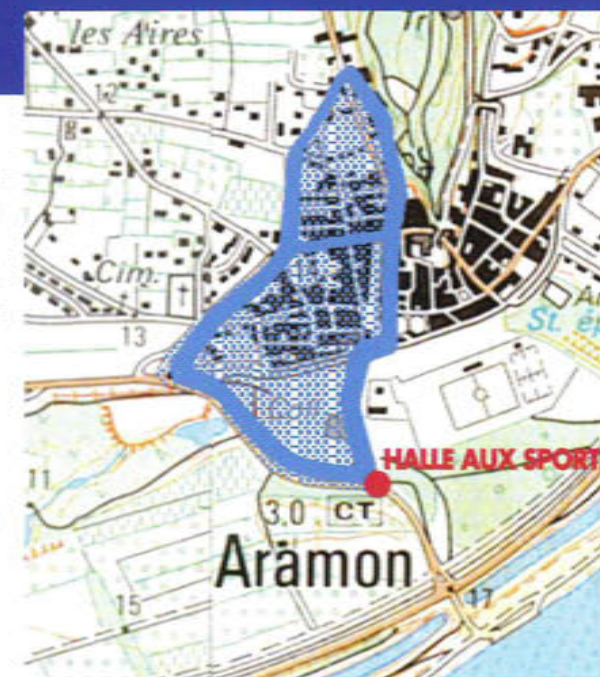
ZONE 4 BLEUE

ALERTE NIVEAU 3

En cas de demande d'évacuation, se diriger vers la halle aux sports d'Aramon. Un point information sera en place pour vous accueillir. Des itinéraires d'évacuation par zone ont été balisés. Il est impératif de respecter ces itinéraires pour éviter tout blocage de la circulation.

Itinéraire d'évacuation pour la ZONE 4 BLEUE :

Emprunter l'avenue Jean Moulin devant le collège Henri Pitot pour rejoindre la Halle aux sports.



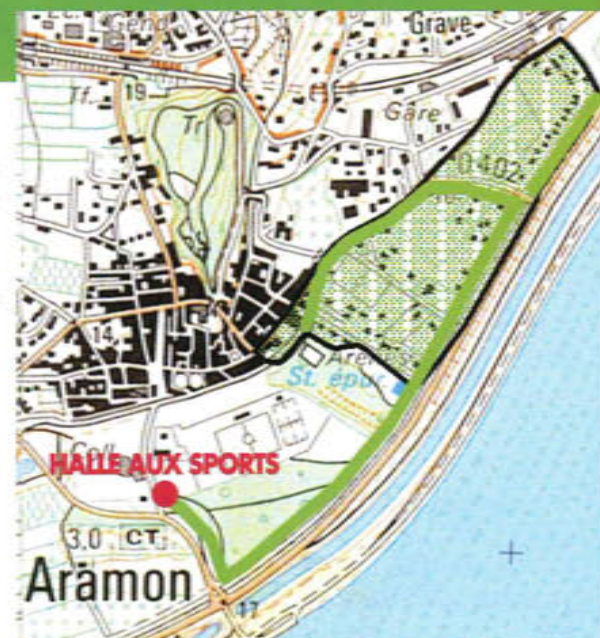
ZONE 5 VERTE

ALERTE NIVEAU 3

En cas de demande d'évacuation, se diriger vers la halle aux sports d'Aramon. Un point information sera en place pour vous accueillir. Des itinéraires d'évacuation par zone ont été balisés. Il est impératif de respecter ces itinéraires pour éviter tout blocage de la circulation.

Itinéraire d'évacuation pour la ZONE 5 VERTE :

Emprunter l'avenue du Général De Gaulle, l'avenue du Bac puis le CD2 pour rejoindre la Halle aux sports.



ALERTE NIVEAU 1

ANNONCE D'UNE CRUE DU RHÔNE OU DU GARDON PAR LES SERVICES PRÉFECTORAUX

UNE INONDATION EST POSSIBLE...
La Mairie est déjà organisée en cellule de veille
La Mairie fera un affichage sur panneaux et dans les principaux établissements recevant du public.
Les résidents de la zone rouge sont avertis individuellement.

MISE EN VIGILANCE DE LA POPULATION POUR RISQUE D'INONDATION

Si vous êtes commerçant, artisan, agriculteur, propriétaire équin, vous serez aussi avertis par téléphone.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

- Mettre à l'abri vos animaux.
- Mettre à l'abri votre outil de travail (matériels, stocks), si cela est possible.
- Boucher toutes les ouvertures basses de vos bâtiments (portes, soupiraux, etc.)
- Amarrez les caves et objets pouvant être emportés par les eaux.

FIN D'ALERTE NIVEAU 1 ET 2 :

La Mairie informera la population par affichage

FIN DE LA MISE EN VIGILANCE DE LA POPULATION. RETOUR A LA NORMALE.

FIN D'ALERTE NIVEAU 3 : LE RHÔNE OU LE GARDON SE RETIRE...

La Mairie informera la population par mégaphone et affichage.

FIN DE LA CRUE RETOUR A LA NORMALE

Le responsable du centre d'hébergement informera les personnes accueillies des conditions de retour dans leurs habitations.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE SI VOTRE HABITATION A ÉTÉ INONDÉE ?

- Avant tout nettoyage, faites un premier constat des dégâts.
- Prenez des photos des objets et locaux inondés.
- Contactez votre assureur, puis envoyez par courrier recommandé, votre déclaration circonstanciée.
- Aérez, désinfectez et chauffez dès que possible.
- Ne rétablissez l'électricité qu'avec une installation sèche.

DÈS À PRÉSENT, que devez-vous faire ?

PRENDRE CONNAISSANCE DE VOTRE ZONE D'HABITATION ET SA COULEUR (VOIR CARTE)

PRENDRE CONNAISSANCE DE VOTRE ITINÉRAIRE D'ÉVACUATION
VERS LE CENTRE D'HÉBERGEMENT DE LA HALLE AUX SPORTS

ENSUITE, ET SUIVANT LES CAS :

ALERTE NIVEAU 2

UNE CRUE EST CONFIRMÉE

RISQUE D'INONDATION !

La Mairie met en place une cellule de crise que vous pourrez joindre 24h/24h au 04 66 57 38 00. Elle avertit les habitants par le système d'appel téléphonique VIAPPEL ou par mégaphone et porte à porte.

LES ENFANTS DANS LES ÉCOLES

• VOS ENFANTS SONT EN SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES, LE COLLÈGE OU LE CENTRE DE LOISIRS (le mercredi). Toutefois, vous avez la possibilité d'aller les récupérer : ne prenez aucun risque en roulant sous la pluie. En cas d'ordre d'évacuation (NIVEAU 3), les enseignants ou les animateurs s'occupent des enfants.

ILS SONT ET SERONT EN SÉCURITÉ.

• Tenez-vous informés, soyez patients, n'ajoutez pas à l'inquiétude ambiante !

POUR LA ZONE ROUGE :

L'ordre d'évacuation de votre zone est imminent.

Prenez immédiatement toutes vos précautions.

Une fois l'ordre donné, l'évacuation des personnes est obligatoire.

Pour toute demande complémentaire, ne pas hésiter à contacter la Mairie
T. 04 66 57 38 00

QUE DEVEZ VOUS FAIRE ?

Vous avez été averti d'un risque d'inondation :

- Faites une réserve d'eau potable et de nourriture. Mettez-les à l'abri de l'inondation.
- Mettez à l'abri les produits toxiques et les objets périssables ou putrescibles.
- Rangez vos papiers (factures, actes notariés, etc.), vos bijoux, appareils photos, matériels Hi-Fi, matériels informatiques... et mettez-les à l'abri de l'eau.
- Surélevez les meubles du rez-de-chaussée.
- Préparez un sac avec vos papiers d'identité (permis

de conduire, carte d'identité, passeport, livret de famille, etc.), des vêtements chauds, vos médicaments, une lampe électrique, un poste de radio à piles et des piles de rechange, etc.

• Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit toujours en charge.

• Informez la mairie sur la présence de personnes non autonomes (handicapées, médicalisées, âgées) qu'il faudrait évacuer :

T. 04 66 57 38 00 ou allez à la mairie.

ALERTE NIVEAU 3

ORDRE D'ÉVACUATION l'eau atteint la côte critique

UNE INONDATION EST PROBABLE...

La Mairie avertit les habitants des zones inondables avec un appel sur le système téléphonique VIAPPEL ou par mégaphone et porte à porte

ORDRE D'ÉVACUATION DE TOUTES LES ZONES INONDABLES !

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans votre zone d'habitation, vous avez été averti d'un ordre d'évacuation :

- Ne paniquez pas.
- Coupez le gaz et l'électricité, fermez portes et fenêtres.
- N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE, LES ENSEIGNANTS S'OCCUPENT D'EUX.
- Si ce n'est déjà fait, quittez votre domicile avec le sac contenant vos papiers d'identité, des vêtements, vos médicaments, etc.

• Informez la Mairie de votre départ et de votre lieu d'hébergement : T. 04 66 57 38 00 ou allez le signaler à la Mairie.

• En empruntant les itinéraires d'évacuation définis sur ce dépliant, dirigez-vous vers la Halle aux sports d'Aramon qui sera transformée en Centre d'Hébergement provisoire.

• Si vous souhaitez être hébergés par de la famille ou des amis, prévenez la Mairie en donnant un numéro de téléphone pour vous joindre.

• Si vous ne voulez pas évacuer votre domicile, informez la Mairie et tenez-vous au courant de l'évolution de la crue.

• Écoutez France Bleu Gard-Lozère ou France Bleu Vaucluse.

• Si vous avez besoin de secours, téléphonez au 18.

• Si vous n'êtes pas en danger, aidez vos voisins et pensez en priorité aux personnes âgées ou handicapées et aux familles ayant des jeunes enfants.

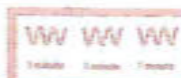
LE SYSTÈME D'ALERTE PAR LA SIRÈNE

LA SIRÈNE D'ALERTE INSTALLÉE SUR LE TOIT DE L'ÉCOLE RABELAIS N'EST UTILISÉE QU'EN CAS DE DANGER IMMÉDIAT D'INONDATION RAPIDE :
imminence de la montée des eaux dans les zones orange, jaune, verte, bleu ou violette.



L'alerte

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore à l'aide d'une sirène, destinée à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre immédiatement les postures de sécurité et les mesures de protection adaptées.



Le signal d'alerte

Il ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toute les situations d'urgence. Il consiste en 3 émissions successives, d'une durée d'une minute chacune, séparées par un silence de 5 secondes, d'un son modulé montant et descendant.



La fin de l'alerte

Elle est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Définition des zones et des itinéraires d'évacuation

